

« *Cluse-Roseraie : le retour* »



Coordination du dossier :

Contexte

A l'origine...

En 1998, l'Association transports et environnement (ATE) a interpellé l'État et la Ville de Genève afin de promouvoir les déplacements "doux" dans un quartier urbain dans le cadre du programme fédéral d'Énergie 2000 « Énergie dans la cité ». Elle a été cofinancée par le programme "Energie dans la Cité" d'Énergie 2000, le canton, la ville de Genève et l'ATE.

Un groupe de travail mixte composé de la maison de quartier, de l'ATE, d'associations (habitants, parents d'élèves), d'enseignants, du parascolaire, de la petite enfance, de l'hôpital, des administrations cantonale et communale est constitué.

Cette démarche étudie notamment les modes de déplacement par une enquête auprès des habitants, des commerçants, des écoliers et des travailleurs venant de l'extérieur.

Le diagnostic...

La densité de population, la proximité du centre ville, la concentration et la mixité des fonctions, font du quartier de Cluse-Roseaie un quartier propice aux déplacements "écomobiles".

17 000 personnes y résident (175 000 dans la ville). La densité d'habitants est plus élevée que dans le reste de la ville.

13 200 emplois sont situés dans le quartier (soit 10% de l'ensemble des emplois en ville), notamment en raison de la présence de l'hôpital, qui emploie plus de 6 000 collaborateurs.

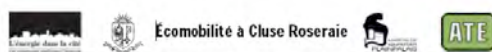
6400 automobiles sont immatriculées dans le quartier, soit 0,4 véhicule par habitant.

Trente-neuf propositions...

La *première étape* du projet s'est terminée par un rapport listant 39 propositions d'aménagements favorables aux piétons, aux cyclistes et aux transports publics et à l'amélioration de la qualité de vie ainsi que des suggestions en matière de sensibilisation à l'écomobilité. Ces propositions ont été acceptées par les autorités communales et un crédit a été débloqué pour l'étude et la concrétisation des projets.

Les associations remercient les autorités cantonales et communales et toutes celles et ceux qui ont permis les nombreuses réalisations dans le cadre du projet « Écomobilité à Cluse-Roseaie ».

Aujourd'hui le groupe Écomobilité à Cluse-Roseaie revient sur certains points restés en suspens ou à finaliser et qui font l'objet de ce dossier.



Activités 2000 - 2001
2ème étape

39 propositions
pour un quartier écomobile



janvier 2002



Réalisations



« Cluse – Roseraie : le retour »

table des matières

Page 2	Introduction – contexte
Page 3	Réalisations du projet « écomobilité à Cluse-Roseraie »
Fiche 1	Zone de détente « un espace vert au cœur du quartier
Fiche 1.1.	Rue Jean-Violette
Fiche 1.2.	Place Saint-François
Fiche 1.3	Maison Freundler
Fiche 2	Parc des Chaumettes
Fiche 3	Place des Augustins
Fiche 4	Ligne bus 1 à travers le quartier
Fiche 5	Zone 30 Voisins
Fiche 6	Zone 30 : suivi et corrections
Annexe	La saga du parc de mes rêves

Photos : Claudio Merlini, Alain Rouiller et Jean-David Dallinge

Remerciements : Laetitia Njie, Virginie Monteil Chevalley, Liliane Skolnik, Stéphane Fontanet, Jean-David Dallinge, Claudio Merlini, Denis Schneuwly, Alain Rouiller et Jean-Pierre Gaberell.

Légende des réalisations de la page précédente (de gauche à droite)

Inauguration du parc provisoire des Chaumettes, zone 30 Cluse-Roseraie, parc Prévost-Martin, modération de la circulation à la rue Goetz-Monin, zone de rencontre Leschot, traversées piétonnes rue Dancet (chemin de l'école), concours St-François – Violette, zone de rencontre Leschot, piste cyclable à double-sens quai Charles-Page, exposition éphémère place St-François, contresens cyclable rue de l'Aubépine, zone de rencontre Peupliers, inauguration ligne de bus 35 « des hôpitaux », le parc public des Moulins-Raichlen, écomobilité à l'Hôpital Cluse-Roseraie (les HUG bougent), la première étape du parc des Chaumettes et la traversée piétonne et cycliste sécurisée au boulevard du Pont-d'Arve – rue Prévost-Martin.

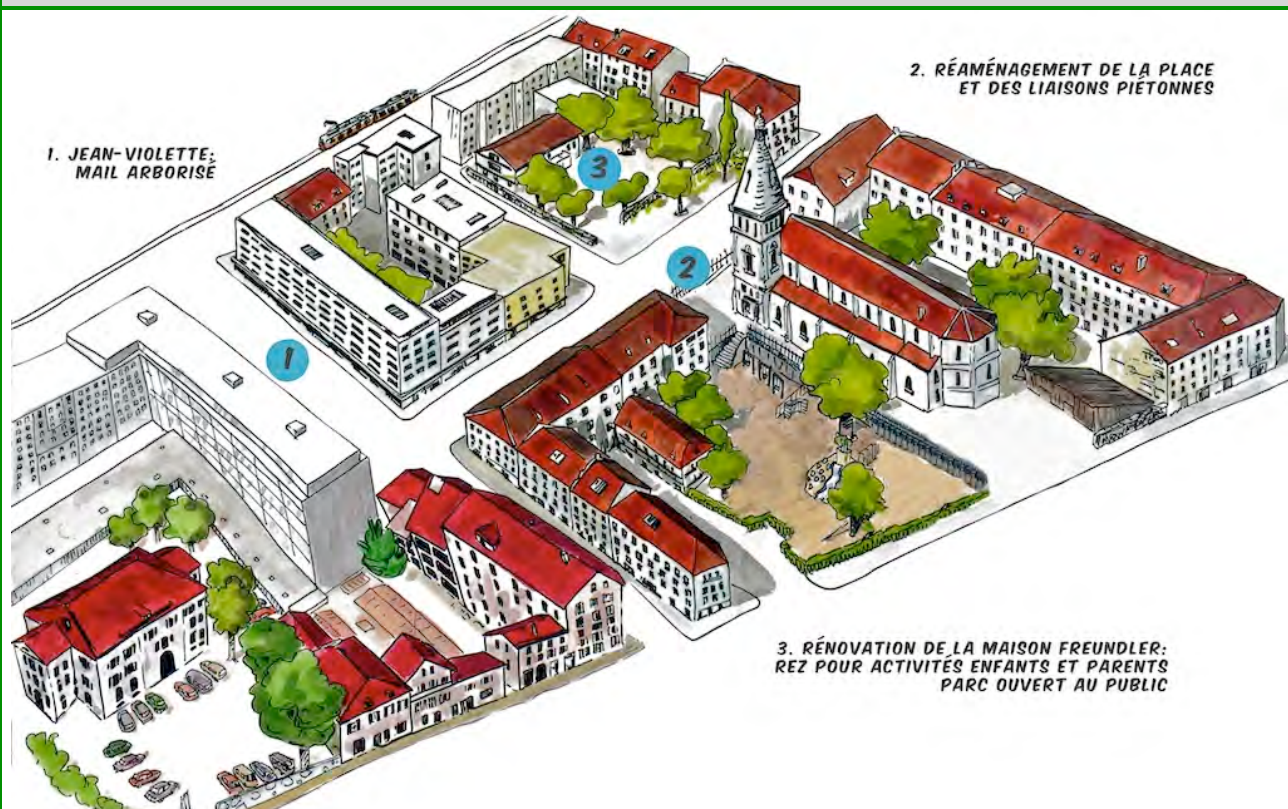
Un espace vert au cœur du quartier

Contexte

Depuis 1985, les habitants du quartier demandent la création d'une zone verte au cœur du quartier, comprenant le parc de la maison Freundler, la place St-François, le parc Prévost-Martin. Ils réclament la modération de la circulation sur les rues Jean Violette, des Voisins et Prévost-Martin.

En 2004, répondant enfin à leur attente, la ville de Genève les associe au concours d'aménagement afin de créer un espace public de qualité. La réalisation est promise pour 2006.

Illustrations



Réalisés

- Mise en zone piétonne de la partie étroite de la rue Jean-Violette
- Concours d'aménagement des espaces publics dans le périmètre de St-François (2004)

A faire

1. Aménager un espace vert de qualité au cœur du quartier, en réalisant le projet primé !
2. Réhabiliter la maison Freundler et rendre son parc accessible au public
3. Améliorer les liaisons piétonnes entre la rue de Carouge et le secteur de l'hôpital
4. Réaménager l'escalier reliant la rue Prévost-Martin à l'école Micheli-du-Crest et à la maison de quartier pour faciliter le passage des personnes à mobilité réduite

Propositions - demandes

Voir les fiches pour la rue Jean-Violette / la place Saint-François / le parc et la Maison Freundler

1.1.

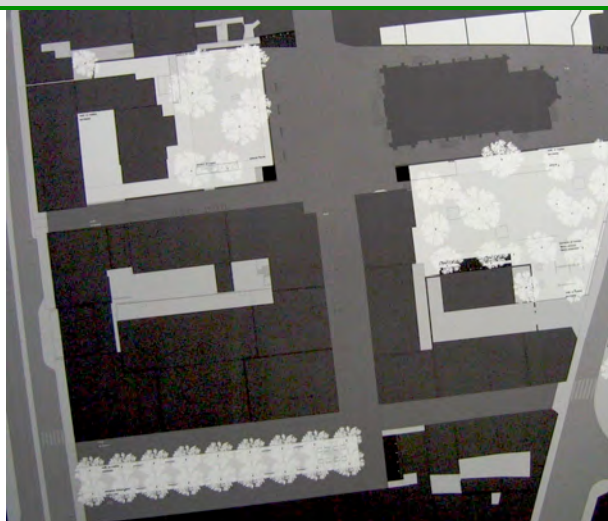
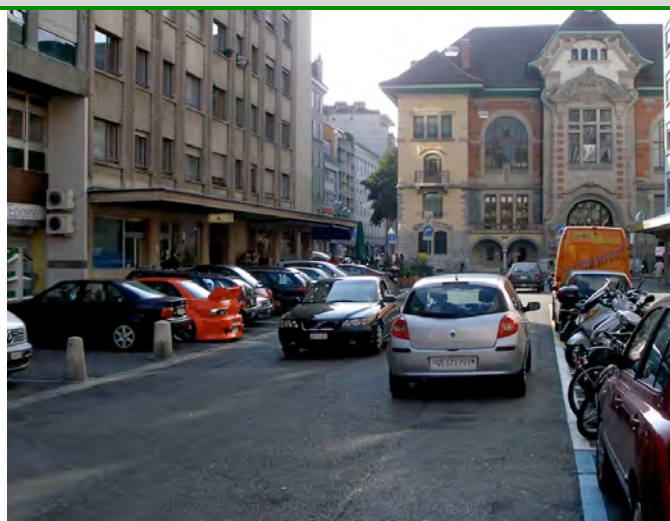
Cluse - Roseraie

rue Jean-Violette

Contexte

Les habitants du quartier veulent embellir la rue Jean-Violette avec des arbres, des bancs et des points d'eau. Cela diminuera le parking sauvage et mettra en valeur les immeubles du 19^e siècle. Le concours propose de réaménager la rue Jean-Violette et la rue des Voisins par des mesures de modérations de la circulation et la création d'un mail central arborisé.

Illustrations



Réalisés

- La partie étroite de Jean-Violette est devenue zone piétonne
- Les immeubles du XIX^e siècle ont été rénovés

Nous demandons la réalisation promise en 2006 du projet primé en 2004

Propositions - demandes

En lien avec l'arborisation de Jean-Violette, réaliser un aménagement avec stationnement alterné sur le tronçon de la rue des Voisins

1.2.

Cluse - Roseraie

Place Saint-François

Contexte

En 1988, inquiets des menaces qui pèsent sur la place de jeux Prévost-Martin, des habitants lancent une pétition demandant sa sauvegarde, la fermeture à la circulation de la place devant l'église et une liaison des jardin Freundler et place de jeux.

Illustrations



Réalisés

- Fermeture à la circulation de la place St-François (1994)
- Sauvegarde (1999) et, suite à la démolition d'une bâtisse, agrandissement de la place de jeux Prévost-Martin (2002)

A faire

Reste à planter le décor définitif : végétaliser la place et la rendre agréable à vivre, relier les espaces

Propositions - demandes

- Végétaliser la place en installant par ex. des bacs amovibles
- Installer des bancs, traiter les murs pignons
- Favoriser le cheminement des piétons et des personnes à mobilité réduite entre le parc Freundler et la place de jeux

Remarques

Les associations pour la sauvegarde du parc Prévost-Martin réaffirment leur **opposition** au projet privé de parking souterrain de 148 places à l'emplacement du parc, déposé en 2006

1.3

Cluse-Roseiraie

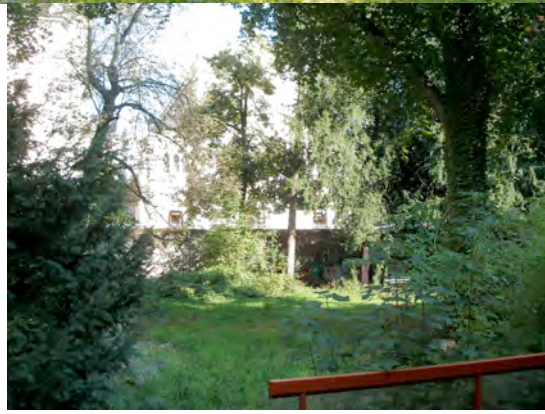
Parc – Maison Freundler

Contexte

Acquis par la Ville de Genève en 1985, cette ancienne maison de paroisse accueille la maison de quartier à ses débuts. Il est prévu qu'elle soit restaurée et affectée à une crèche. Les locaux n'étant pas adéquats, le projet est refusé par le municipal en 1992. En mai de cette même année, le bâtiment est occupé. Depuis, plusieurs affectations ont été étudiées. En 2008, un nouveau projet voit le jour qui prévoit la création de logements pour jeunes aux étages et l'affectation du rez-de-chaussée à des activités destinées aux enfants et aux habitants du quartier.

Le parc sera ouvert au public, reste à le relier à la place de jeux Prévost-Martin via la place St-François.

Illustrations



A faire

1. Rénovation de la Maison Freundler, aménagement du rez, ouverture au public de son parc
2. Permettre l'accès au parc pour les personnes à mobilité réduite
3. Affecter le rez de chaussée de la maison à des activités destinées à la jeunesse et au quartier

Propositions - demandes

- Relier le parc à la place de jeux via la place St-François pour créer un grand espace public
- Créer des ouvertures dans le mur qui cerne le parc

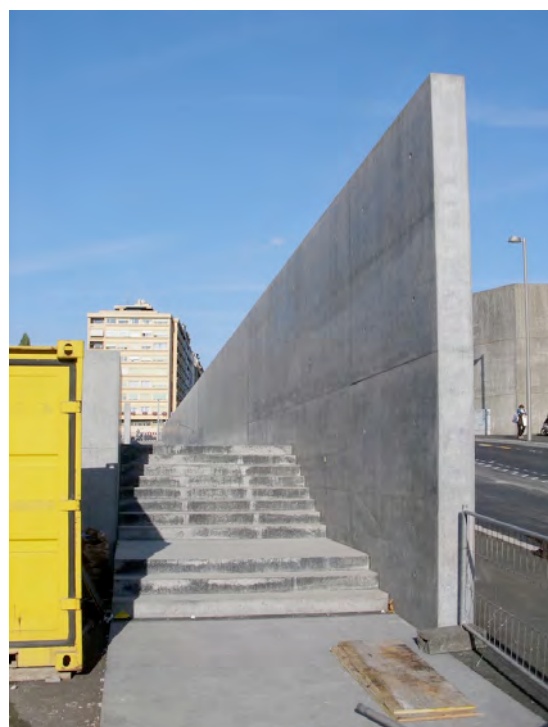
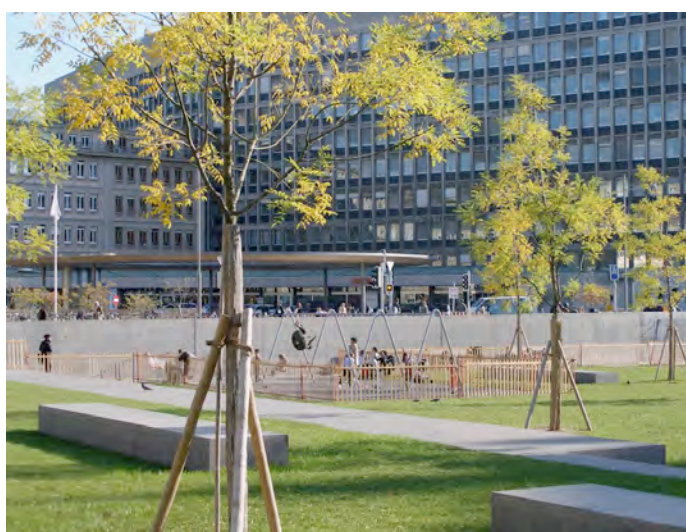
Parc des Chaumettes**Contexte**

Le terrain sur lequel se trouve le « Parc des Chaumettes » a été classé « Zone de verdure » en 1985, suite à une étude montrant le manque d'espace vert dans le quartier. Mais il a été utilisé au stationnement du personnel de l'hôpital.

Après maintes discussions et manifestations, un aménagement temporaire voit le jour en 2004, permettant ainsi d'offrir un premier espace public avant l'ouverture des travaux.

Les habitants et les associations sont très satisfaits de la réalisation du parc des Chaumettes.

12 juin 2009 : Inauguration officielle en présence de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève

Illustrations

Réalisés

Le chantier de l'aménagement du parc a débuté en novembre 2005. Il concernait la partie supérieure du parc (anciennement parking provisoire de l'hôpital), entre le boulevard de la Cluse et l'ancienne rue Sautter qui a été remblayée à la hauteur de l'entrée de l'hôpital.

Cette 1^{ère} partie terminée, l'ouverture au public a eu lieu en mars 2007.

12 juin 2009 : Inauguration officielle en présence de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève

Propositions - demandes

Différentes remarques ont déjà été faites par les habitants, dont il faudra tenir compte pour aboutir au « Parc de nos rêves ». Les demandes suivantes synthétisent leurs préoccupations :

1. Réduire l'impact des murs en béton : végétalisation, trompe-l'œil, hublots, mur de grimpe, etc.
2. Améliorer impérativement l'accès au parc aux personnes à mobilité réduite
3. Réfléchir à des espaces de jeux originaux avec l'école et les habitants
4. Inclure les Chaumettes dans la liste des lieux interdits aux chiens.
5. Planter des haies vive d'espèces indigènes et créer un obstacle léger entre le parc et la rue Lombard pour la sécurité des enfants

Remarque

Rue Micheli-du-Crest

Mettre en place comme prévu dans le projet **la zone de rencontre de Micheli-du-Crest**. Il n'y a plus de passages d'ambulances !

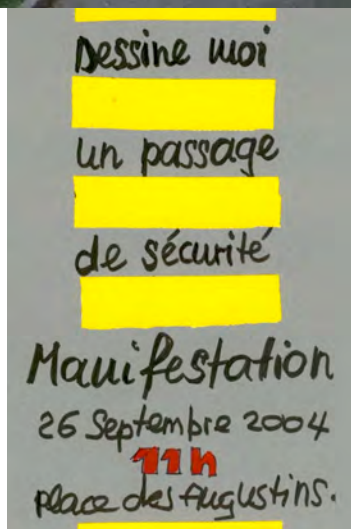


Place des Augustins

Contexte

Le réaménagement de la place est en veilleuse.
Le bus 35 y a son point d'origine.

Illustrations



Réalisés

- Dans le cadre de la mise en place de la zone 30, des places de parking autour de la place des Augustins ont été mises en épis pour modérer la circulation.
- Le passage piéton à la rue Prevost-Martin, a été déplacé en réponse à la demande des habitants.

A faire

1. Revoir le carrefour et l'accès aux trams. Envisager la mise en place de feux clignotants lorsqu'il n'y a pas de tram. Nous demandons que le temps d'attente soit fortement raccourci pour les piétons
2. Réhabiliter le kiosque dont le toit est abîmé
3. Améliorer l'éclairage de la place

4

Cluse - Roseraie

Ligne de bus 1

Contexte

La nécessité d'une liaison de transports publics à travers le quartier de Cluse Roseraie et la desserte des établissements hospitaliers sont avérées.

Le projet de nouveau tracé, admis par les TPG, a toutefois été repoussé.

Illustration



Réalisé

Création de la ligne de bus 35

Propositions - demandes

Changer le parcours de la ligne pour le faire passer par le boulevard de la Cluse, la place des Augustins, la rue Dancet et le boulevard Carl-Vogt.

Remarques

Ces modifications devraient être liées à la réorganisation occasionnée par la mise en place du TCOB (Tram Cornavin – Onex – Bernex)

Zone 30 Voisins

Contexte

Les zones 30 au sud du boulevard du Pont d'Arve ont été mises en place.

La zone 30 au nord du boulevard du Pont d'Arve a été reportée.

Pour des raisons de cohérence, il est demandé que l'ensemble du quartier (sauf axes principaux) soit mis en zone 30; il est en effet illogique que la rue de Carouge connaisse deux régimes : le 30 et le 50 km/h.

Peu de mesures sont nécessaires pour concrétiser la zone 30, sauf pour le bas de la rue Micheli-du-Crest qui est dangereux.

Illustration



Réalisés

Les zones 30 au sud du boulevard du Pont-d'Arve ont été mises en place après concertation avec les habitants, suite à la suppression initiale des passages piétons.

Les rues Leschot et des Sources sont des zones de rencontre. Le haut de la rue Vignier est en zone piétonne

A faire

Mesures pour l'extension de la zone 30 :

1. Modération du bas de la rue Micheli-du-Crest
2. Supprimer le feu tricolore entre Leschot et Vignier qui date du temps du tourné à gauche sur la rue Vignier

Zone 30 : suivi du bilan

Contexte

Les zones 30 au sud-ouest du boulevard du Pont d'Arve ont été mises en place en 2004. Le bilan après une année de fonctionnement - demandé par l'ordonnance fédérale - a été effectué par le Bureau CITEC et présenté aux associations le 18-09-06; elles ont pu faire part de leurs remarques.

Illustration



Réalisés

- Les zones 30 au sud du boulevard du Pont-d'Arve ont été mises en place en 2004 avec pour résultat une forte baisse des accidents.
- Selon les remarques des usagers faites déjà en 2006 et le bilan zone 30 effectué par le bureau CITEC en réponse aux exigences fédérales, des **points noirs** subsistent.

A faire

Correctifs et/ou vérifications des lieux accidentogènes des zones 30 existantes, selon l'étude de bilan :

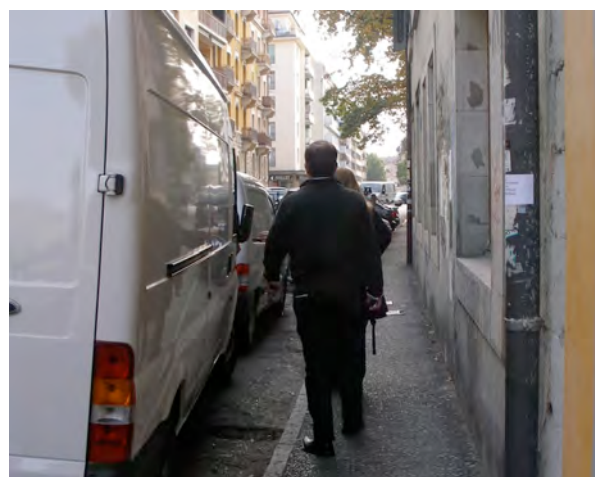
1. **Mesures supplémentaires** demandées selon illustration de la page précédente, tirées du bilan:
 - a. Entre de zone : rue de l'Aubépine (vitesse trop élevée)
 - b. Entrée de zone : rue de Carouge
 - c. Rue Dancet (vitesse trop élevée)
 - d. Entrée de zone : rue Prévost-Martin
 - e. Carrefour des rues Pré-Jérôme – Prévost-Martin
2. Assainissement du carrefour rue de Carouge / bd du Pont-d'Arve, à la sortie de la zone 30 : le point le plus dangereux du quartier.
3. Rue Micheli-du-Crest : à transformer en **zone de rencontre** (voir remarque fiche 2 Chaumettes)
4. Remarques des habitants à prendre en compte, voir le PV de la réunion du 18 septembre 2006



Dancet : Trop droit, trop rapide....



Rue Prévost-Martin : Trop étroit





La saga du « Parc de mes rêves »

1998 à 2001 : gagner un parc sur les voitures

- 1985** Démolition des constructions, un terrain dégagé et goudronné est occupé par un parking provisoire.
Un panneau de l'Etat de Genève indique *Future zone verte - Parking provisoire réservé au personnel hospitalier*.
- 1998** **Création du groupe de travail Écomobilité à Cluse Roseraie**¹ pour améliorer la qualité de vie dans le quartier et favoriser l'écomobilité (mobilité douce et transports publics).
Initiative de l'Association Transport et Environnement (ATE), soutenue par la Confédération, l'Etat et la Ville de Genève.
Enquête qualitative auprès des habitants, des écoliers et des employés du quartier.
- 1999** **Publications :**
- Résultats de l'enquête et programme d'actions
 - Rapport du Groupe présentant **39 propositions** pour rendre le quartier plus écomobile.
 - Une des 39 propositions demande la création d'un espace de verdure devant l'Hôpital
- Proposition du Conseil administratif PR23 (crédit d'étude)** qui reprend l'essentiel du travail du groupe Écomobilité
- 2000** Demande des habitants pour un parc d'un seul tenant relié au quartier et à l'école.
- 2001** Après moult discussions, la proposition du groupe Écomobilité est retenue, cela conduit à un **nouveau plan de circulation** qui prévoit la fermeture et la piétonisation du haut du boulevard de la Cluse et un nouvel itinéraire pour l'accès des véhicules à l'Hôpital qui n'empruntera plus la rue Micheli-du-Crest.
- Concours d'aménagement sur mandat parallèle**, le groupe Écomobilité est représenté dans le jury.
Lauréat: projet Altitude 385, bureau Link
- Proposition du Conseil administratif No 194** en vue de l'ouverture d'un crédit de 6 040 000 francs destiné à l'aménagement du parc.

2002 à 2005 : projet, vote, autorisations, recours,...

- 2002** **Le 20 septembre, fête de soutien "Au parc de mes rêves "**
Fête avec les élèves de l'école Micheli-du-Crest, les parents et les habitants sur le site du futur parc afin d'exprimer l'attente du vote du crédit de réalisation par le Conseil municipal. Présence de Christian Ferrazino et de diverses personnalités.
Aménagement définitif de la **rotonde d'accueil de l'hôpital**.
Lancement, à l'initiative du groupe Écomobilité, de la campagne de sensibilisation **"les HUG bougent écomobile"** destinée à sensibiliser les employés des hôpitaux aux avantages de la mobilité douce.
Au Conseil municipal, opposition des partis de l'Entente et hésitations du Parti du travail au projet de parc. **Il n'y a pas de majorité pour le parc.**
Le rapport de la commission se fait attendre.

¹ Le groupe de travail a une composition mixte avec des représentants des associations et des administrations cantonale (OTC Office cantonal de la mobilité, DGS direction générale de la santé) et communale (services d'urbanisme, des aménagements urbains et de la mobilité) parents d'élèves, habitants, petite enfance, enseignants, parascolaire. Dans un deuxième temps des représentants des HUG se joignent au groupe. La Maison de quartier de Plainpalais et l'ATE coordonnent les activités du groupe. Soutiens financiers : Énergie 2000, Ville et Canton de Genève et HUG pour la 2^{ème} phase

- Publication de la demande d'autorisation dans la FAO le 28 octobre
- Recours du TCS et du Groupement Transports et Economie**, aux motifs que le projet supprime quelques places de stationnement et diminue l'accessibilité en voiture du quartier ; le comblement de la tranchée couverte en trémie est par ailleurs contesté.
- 2003** En janvier : **réunion de crise à la Maison de quartier**, les habitants et les associations sont décidés à se battre contre les oppositions et les blocages au Conseil municipal.
- Interventions ciblées auprès des partis politiques
 - Interventions auprès des médias et de divers décideurs
 - Des parents, des enfants et des représentants d'associations manifestent leur soutien au parc par leur présence au Conseil municipal.
- Le 12 février, **le Conseil municipal vote à une large majorité la création du parc.**
- Une banderole **TCS bloque pas mon parc !** est suspendue sur le site du futur parc.
 - Démarche de conciliation infructueuse auprès du TCS pour qu'il retire son recours
 - En septembre, débat public à la Maison de quartier avec la participation de Christian Ferrazino, maire de la Ville de Genève, Guy Zwahlen président du TCS et Catherine Graf, représentante des habitants et associations.
- En décembre, **recours rejetés sur le fond**, le TCS et le GTE n'ont pas la qualité pour agir, mais un vice de procédure retarde le préavis de la commission d'urbanisme.
- 2004** **Un aménagement temporaire**, sur une partie du parking, en attendant la réalisation définitive, est inauguré.
- Plantation symbolique de tournesols de papier et chants par les élèves de l'école Micheli-du Crest.
- En septembre, **Fête au parc de mes rêves** dans le cadre de la semaine de la mobilité, animations pour les enfants, grillades et musique jusqu'à la nuit tombante.
- En décembre, **nouvelle autorisation de construire et nouveaux recours contre le parc.**
- L'autorisation de construire est bloquée par un recours de deux opposants, dont un commerçant.
- 2005** Irritation croissante dans le quartier. Un rassemblement est prévu.
- Le 11 mai, les recours sont définitivement rejetés**
- Les associations annoncent qu'elles renoncent à toute initiative publique si, de leur côté, les opposants abandonnent toute nouvelle démarche qui entraverait la réalisation du parc.
- Dépôt de plainte d'un recourant contre la Coordination en faveur du parc et convocation à la police : **renoncer à manifester peut être suspect !**
- Pour l'été : la Ville de Genève complète l'aménagement temporaire du parc.

2005 à 2009 : un long chantier

- En novembre, le parc des Chaumettes reçoit son **premier coup de pioche**. Début des travaux d'aménagement sur le haut du parc et piétonisation du tronçon du boulevard de la Cluse fermé à la circulation.
- 2006** Vote du crédit (PR444) pour le comblement de la rue Sauter
- 2007** **Inauguration de la première étape du parc**
- Ouverture au public de la première partie du parc. Fanfare et jeux égayent l'événement
- 2008** **Travaux d'aménagement du parc dans sa totalité**
- 2009** Le groupe Écomobilité à Cluse-Roseraie relaie les remarques des habitants et exprime différentes demandes pour compléter les aménagements : installation de jeux favorisant la créativité, réduction de l'impact visuel des murs d'enceinte, amélioration des accès pour les personnes à mobilité réduite, végétalisation, interdiction du parc aux chiens,...
- Le groupe Écomobilité publie "**Cluse-Roseraie : le retour**" qui fait l'inventaire des projets ou à compléter.
- 12 juin : inauguration du Parc, dix ans après la publication du programme d'actions en 39 propositions du groupe Écomobilité à Cluse-Roseraie, par le Maire de Genève, Rémy Pagani.**